



Communauté de Neuchâtel

COVID-19 –nouvelles mesures à compter du 13 septembre 2021 *Répercussions sur les services divins de la communauté du mercredi 15 septembre jusqu'au dimanche 3 octobre*

Devise de l'année : « Christ– notre avenir »

Thème du mois de septembre : « Les éléments de la foi »

Thème du mois 1^{er} dimanche d'octobre: « Louanges »

SERVICES DIVINS : dimanche à 9h30 et mercredi à 20h.

mercredi 15 septembre max. 50 personnes	Connaissance de la Bible : Construire sur le roc	Luc 6 : 47
dimanche 19 septembre max. 50 personnes	Jeûne fédéral Les éléments de la foi – La profession de foi – Familles des prêtres BH + ER + BSa en présentiel Enseignement : en présentiel	Philippiens 2 : 10-11
mercredi 22 septembre	<i>Pas de service divin</i>	---
dimanche 26 septembre max. 50 personnes	Les éléments de la foi – Le sacrifice Familles des prêtres CP, JH, ML et MW en présentiel Enseignement : en présentiel	Genèse 4 : 4
mercredi 29 septembre	<i>Pas de service divin</i>	---
dimanche 3 octobre max. 50 personnes	Louanges – louange à la Création Familles des prêtres PW, MK et FR en présentiel Enseignement : en présentiel	Psaumes 8 : 4-5

Lors de sa séance du 8 septembre dernier, le Conseil fédéral a décidé d'étendre l'obligation de présenter un certificat COVID, et ce à compter du lundi 13 septembre 2021. Cette décision a des conséquences pour nos services divins et la vie de nos communautés. En effet, l'obligation de présenter un certificat COVID vaut désormais aussi pour toutes les manifestations religieuses **qui réunissent plus de 50 personnes**.

Nous avons donc été confrontés à un choix difficile : réduire de nouveau massivement le nombre de participants et participantes aux services divins (max. 50 personnes) ou exiger que les fidèles présentent un certificat COVID avant chaque service divin.

Après avoir consulté les apôtres et évêques de Suisse, la direction de l'Église a fixé les règles pour les deux cas de figure soit:

- A) **Sans certificat COVID – max. 50 personnes (chargés de fonction compris)** : services divins, mariages, cérémonies funèbres et cérémonies de recueillement qui ont lieu à l'intérieur
- B) **Avec certificat COVID – plus de 50 personnes** : services divins, mariages, cérémonies funèbres et cérémonies de recueillement qui ont lieu à l'intérieur.

Pour la communauté de Neuchâtel, d'entente avec notre responsable de région, nous avons fait le choix d'une solution de transition **en limitant à nouveau le nombre de participants à 50 personnes en présentiel durant une période limitée.**

Cette période de transition s'étend du **mercredi 15 septembre au dimanche 3 octobre** (soit 1 service divin en semaine et 3 services divins dominicaux).

Ces quatre services divins auront lieu dans les conditions suivantes: respect du plan de protection de l'ENA Suisse (occupation au maximum à 2/3 de la capacité de l'église, respect des mesures d'hygiène et de distanciation, port du masque obligatoire, etc.).

Il ne sera pas nécessaire de présenter un certificat COVID.

Par contre, les coordonnées des participantes et participants devront **de nouveau** être recensées. Les listes à compléter seront mises à disposition à l'entrée avec un maximum 50 personnes. Les portiers veilleront au respect du nombre maximal et des mesures prévues.

Le service divin du mercredi 15 septembre 2021

- Nous comptons en principe **moins** de 50 participantes et participants lors des services divins en semaine. Dans ce sens, nous ne prévoyons pas de mesures particulières ou supplémentaires.

Les trois services divins dominicaux des 22 et 29 septembre et 3 octobre 2021

- Nous comptons en principe **plus** de 50 participantes et participants lors des services divins dominicaux. Afin de respecter la nouvelle limitation de 50 personnes sans obligation de contrôle des certificats COVID, **trois groupes** ont été formés par « famille de prêtres » selon le principe bien connu que nous avons déjà appliqué et vécu en début d'année.
- L'enseignement de l'école préparatoire du dimanche et de l'école du dimanche **est maintenu durant les trois services divins dominicaux**, selon le programme établi. Les élèves et leurs parents, les monitrices et moniteurs prévus à ces dates peuvent venir assister à chaque service divin en présentiel sans tenir compte de la répartition par « famille de prêtres ». Cette règle s'applique également pour le cours de religion et le catéchisme.
- Un prêtre distribuera la Sainte Cène dans les salles annexes d'enseignements. Les contacts et croisements avec les frères et sœurs de la grande salle seront ainsi évités.

Comment cela va-t-il continuer ?

En fonction de la situation et des ressources de la communauté, nous allons mener des réflexions afin d'aménager au mieux les services divins en tenant compte des nouvelles prescriptions en vigueur.

Par exemple: introduction de services divins avec certificat COVID **obligatoire**. Cela permettrait en outre, à l'assemblée de ne plus porter le masque et à la chorale de chanter. Ou alors organisation de services divins spéciaux en sus pour les personnes non vaccinées.

Nous sommes conscients que les mesures prescrites par la Confédération, ainsi que les décisions prises ici peuvent susciter des opinions et des émotions diverses. Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre tempérance et votre compréhension. Prions ensemble pour que prennent bientôt fin la pandémie ainsi que les restrictions et les souffrances qu'elle entraîne.

Vos prêtres et vos diacres se tiennent à votre entière disposition pour toute question.

**Connexion pour la diffusion par IPTV : URL = www.skipa.tv/channels/geneva
nom d'utilisateur : **lemot** / mot-de-passe : **ena2020****